

# Note sur les contrats étudiants

## Année universitaire 2023/2024

### 1. Périmètre

Conformément aux articles D811-2 et D811-8-1 du code de l'éducation, « la CFVU débat chaque année de la politique d'emploi étudiant de l'établissement », et « une évaluation qualitative et quantitative des contrats conclus en application de l'article D. 811-1 est établie annuellement et présentée au conseil d'administration ». L'analyse porte ici sur les contrats étudiants de l'Université Lumière Lyon 2 entre le 01/09/2023 et le 31/08/2024. Les données relatives aux contrats étudiants ont été extraites depuis SIHAM et TIMI, puis croisées, par l'OFIVE, avec les données Apogée afin de déterminer le profil de chaque étudiante et étudiant. Cette note ne concerne pas de façon exhaustive l'emploi étudiant, puisque des étudiants peuvent être recrutés en contrats de vacances.

Un étudiant peut avoir un ou plusieurs contrats étudiants sur l'année universitaire.

La durée du contrat saisie dans SIHAM est une valeur limite et ne reflète donc pas systématiquement la réalité des interventions. Avec le déploiement à la rentrée 2022 de TIMI, outil de déclaration dématérialisée des heures réalisées, nous nous intéressons désormais aux heures réellement effectuées et non plus aux heures prévues au contrat (valeur limite).

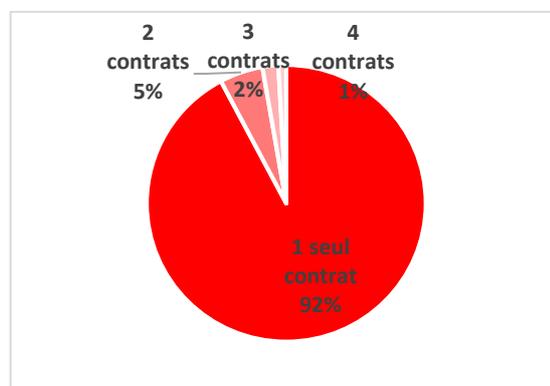
Autre changement depuis la rentrée 2022, les contrats étudiants sont désormais multi-activités et multi-services. Ainsi, une étudiante ou un étudiant déjà sous contrat avec la DSI en soutien informatique peut tout à fait travailler dans un autre service comme le SCD en accueil bibliothèque.

### 2. Effectifs et taux de féminisation

Au cours de l'année universitaire 2023/2024, 244 contrats étudiants ont été signés à l'Université Lyon 2 par 219 étudiants différents. 92% des étudiantes et étudiants ont signé un seul contrat. En 2022/2023, 230 contrats étudiants avaient été signés à l'Université Lyon 2, par 189 étudiants.

Nombre de contrats par étudiant

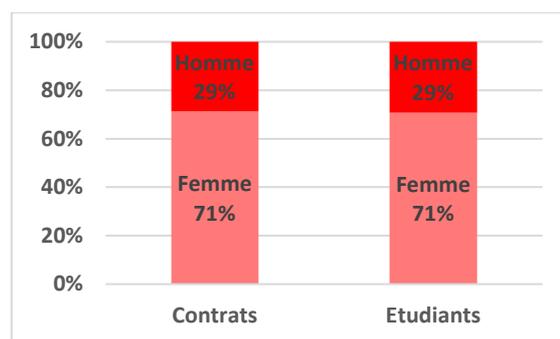
	Nombre d'étudiants
1 seul contrat	202
2 contrats	11
3 contrats	4
4 contrats	2
<b>Total</b>	<b>219</b>



Sur les 244 contrats étudiants, 174 ont été établis pour des femmes, soit un taux de féminisation des contrats de 71%. Le taux de féminisation des étudiants sous contrat est également de 71%. En 2022/2023, ces taux s'élevaient respectivement à 66% et 65%.

### Répartition des contrats et étudiants par sexe

	Nombre de contrats	Nombre d'étudiants
Femme	174	155
Homme	70	64
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>219</b>



## 3. Typologie des étudiants

Parmi les 219 étudiants ayant eu un ou plusieurs contrats, 95% étaient des étudiantes et étudiants de l'Université Lyon 2. Parmi ces étudiants Lyon 2, 69 étaient boursiers, soit 33%. En 2022/2023, 94% des contractuels étudiants étaient des étudiantes et étudiants de l'Université Lyon 2, dont 38% étaient boursiers. A titre de comparaison, la part des boursières et boursiers sur l'ensemble des étudiants Lyon 2 en formation initiale était de 35% pour l'année universitaire 2023/2024 (source : OFIVE).

### Répartition des contrats et étudiants par profil

	Nombre de contrats	Nombre d'étudiants
<b>Etudiant Lyon 2</b>	<b>234</b>	<b>209</b>
Boursier	74	69
Non boursier	160	140
<b>Etudiant extérieur</b>	<b>10</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>244</b>	<b>219</b>

Parmi les 209 étudiants Lyon 2 ayant eu un ou plusieurs contrats sur l'année universitaire 2023/2024, près de 48% étaient des étudiantes et étudiants de master (45% en 2022/2023).

### Répartition des contrats et étudiants Lyon 2 par niveau de formation

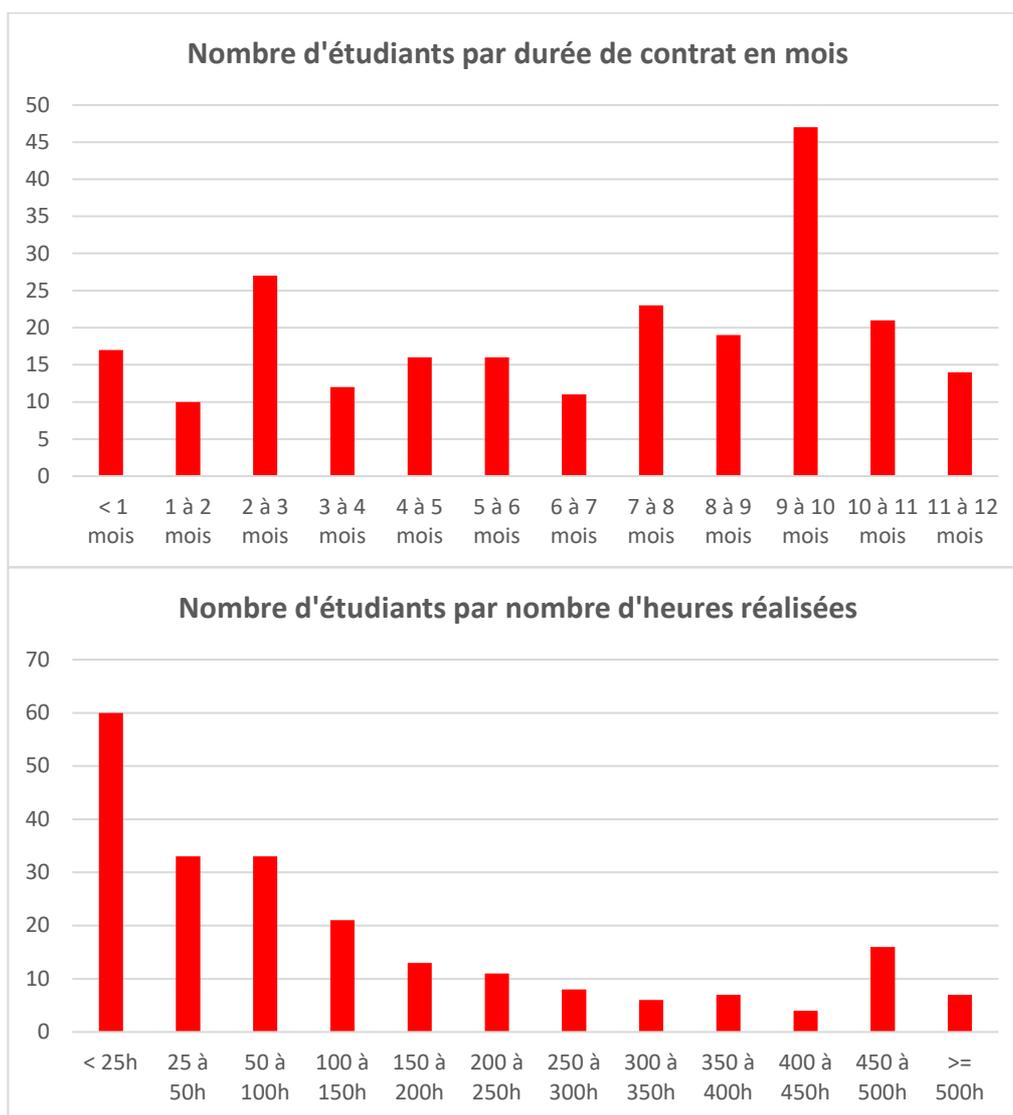
	Nombre de contrats	Nombre d'étudiants
<b>Licence &amp; BUT</b>	<b>104</b>	<b>99</b>
Licence 1	13	12
Licence 2 / BUT 2	42	39
Licence 3 / BUT 3	49	48
<b>Master</b>	<b>119</b>	<b>100</b>
Master 1	72	59
Master 2	47	41
<b>MEEF</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Doctorat</b>	<b>2</b>	<b>1</b>
<b>Prépa CAPES/AGREG</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Etudes intégrées</b>	<b>4</b>	<b>4</b>
<b>Total</b>	<b>234</b>	<b>209</b>

## 4. Durée du contrat et nombre d'heures réalisées

45% des contrats étudiants ont une durée inférieure à 6 mois, contre 54% en 2022/2023. Le plus court des contrats étudiants de l'année universitaire 2023/2024 a duré 21 jours ; les plus longs ont duré un an.

Pour mémoire :

- 670 heures maximum peuvent être réalisées entre le 1/9 et le 30/6, soit 67 heures par mois ;
- 300 heures maximum peuvent être réalisées entre le 1/7 et le 31/8, soit 150 heures par mois.



42% des étudiantes et étudiants sous contrat ont réalisé moins de 50 heures durant l'année universitaire 2023/2024, contre 40% en 2022/2023.

## 5. Services ayant recours aux contrats étudiants

La Direction des Systèmes d'Information (DSI) est la structure qui comptabilise le plus grand nombre d'heures réalisées en contrat étudiant pour l'année universitaire 2023/2024. La Direction de la vie étudiante et des campus (DVEC) est la structure qui a mobilisé le plus d'étudiantes et étudiants.

### Répartition des contrats étudiants par service

	Nombre d'étudiants	Nombre d'heures réalisées
Direction des systèmes d'information (DSI)	28	10 212
Service commun de la documentation (SCD)	16	6 693
Direction de la vie étudiante et des campus (DVEC)	68	6 106
Direction sciences et société (DISS)	20	2 143
Institut Universitaire de Technologie Lumière (IUT)	14	1 518
Service universitaire d'activités physiques et sportives (SUAPS)	17	1 449
UFR Temps et territoires (TT)	6	1 084
Direction des relations internationales (DRI)	15	885
Direction de la formation (DF)	29	537
Direction de la communication, de l'évènementiel et du protocole (DCEP)	15	251
Direction des affaires financières (DAF)	1	174
UFR d'anthropologie, de sociologie et de science politique (ASSP)	7	128
UFR de lettres, sciences du langage et arts (LES LA)	6	84
Centre international d'études françaises (CIEF)	2	84
Institut de psychologie (PSYCHO)	1	43
Faculté de droit Julie-Victoire Daubié (FJVD)	1	37
UFR des sciences économiques et de gestion (SEG)	5	31
Institut des sciences et des pratiques d'éducation et de formation (ISPEF)	1	11
<b>Total</b>	<b>206</b>	<b>31 466</b>

*(un étudiant pouvant travailler dans plusieurs services, le total n'est pas égal à la somme des étudiants par service)*

17% des étudiantes et étudiants sous contrat ont réalisé des heures dans plusieurs services. 144 heures sont effectuées en moyenne par étudiant.